



CAP Locales B et C du 24/09/09

Recours en Notation

Les CAP locales de recours en notation 2009 (sur l'activité de 2008) se sont déroulées le jeudi 24 septembre.

Cette année, si le nombre de recours en notation diminue, il n'est pas révélateur de l'état d'esprit des agents mais témoigne plutôt d'une résignation et d'un désaveu du système.

Pour les élus CGT, il résulte d'un grand désarroi des agents qui n'en peuvent plus de l'enchaînement des réformes successives et qui constatent la détérioration continue de leur environnement professionnel et de leurs conditions de travail. Cela se traduit, en effet, par une certaine forme de fatalisme mais également par une attente d'un avenir incertain (mutations bloquées, loi sur la mobilité, suppressions d'emplois, etc, etc...).

La seconde cause qui peut expliquer la baisse du nombre de recours, c'est aussi le fait que la Direction Locale est particulièrement rigide devant les dossiers présentés et joue le jeu de la réforme à fond. Il devient difficile pour les élus de faire accepter la légitime reconnaissance du droit des agents.

Les Organisations Syndicales n'ont toujours pas accès aux "dotations de mois de réduction" attribuées entre les différents postes et services, ce qui rend le système mystérieux et lourd d'interrogations !

Les agents ne peuvent être reconnus à hauteur de la qualité de leur travail en raison de l'extrême faiblesse du nombre de bonifications possibles (20% à 3 mois et 30% à 1 mois). Dans ce contexte le recours en CAP locale devrait permettre de réparer une injustice évidente malgré ces quotas, carcan historique incontournable de la réforme. Mais la direction Locale, elle, semble apprécier cet exercice qui lui permet de réprimer certains agents et de choisir, selon ses critères particuliers, qui constitue "l'élite et l'excellence".

Si le nombre de recours a fortement baissé ces dernières années, ce n'est donc certainement pas le résultat d'une adhésion collective des personnels au système de l'évaluation-notation., n'en déplaise à certains ...

Les votes se faisant par agent, la CGT s'est exprimée en fonction des dossiers et de la satisfaction ou non de la demande de l'agent. En effet, quand l'agent n'a pas obtenu entièrement satisfaction, la CGT a voté contre.

CATÉGORIE C :

Lors de cette commission, sur les 4 dossiers examinés, un agent a vu sa notation chiffrée augmenter et un agent a obtenu un avis favorable pour sa révision de note en CAP centrale, la CAP locale n'étant pas compétente pour attribuer un + 0,06. En conséquence sur les quatre mois de réserve dont disposait la direction locale, seul un mois aura été utilisé.

CATÉGORIE B :

Lors de cette commission, sur les 3 dossiers examinés, un agent a vu sa notation chiffrée augmenter à + 0,02 un autre a obtenu une demie-satisfaction en voyant les appréciations du notateur final rédigées différemment malheureusement sans réévaluation de sa notation. Sur les trois mois de réserve dont disposait la direction locale, un seul mois a donc été consommé.

Quid des 5 mois restant en réserve ? En bon élève la Direction locale constitue son bas de laine ce qui fera plaisir, n'en doutons pas, à la Direction Générale.

**alors, pour les collègues insatisfaits de la décision de cette
CAP Locale, n'hésitez pas : faites un recours en CAP Centrale !**

N'hésitez pas : Refus en Locale, Appel en Centrale !

MODELE DE RECOURS EN NOTATION DEVANT LA CAP Centrale

A, le 2009

Prénom Nom

Grade

(Si recours en CAP centrale :

n°7 pour les B, n°8 pour les AA, n°9 pour les AT)

à Monsieur Président de la CAP centrale n°

sous couvert de Monsieur le Trésorier Payeur

Général

sous couvert de **grade et nom du chef de**

service ou de poste

(Si recours en CAP locale :

n°2 pour les B, n°3 pour les C)

à Monsieur Président de la CAP locale n°

sous couvert de **grade et nom du chef de**

service ou de poste

Objet : Recours en notation 2009 sur l'activité 2008

Je viens de recevoir notification de ma notation 2009 relative à l'année 2008 et vous en accuse réception.

J'ai l'honneur de demander à la CAP compétente la révision de la note chiffrée et de l'appréciation de cette note qui, selon moi, ne correspond pas à la qualité du travail que j'effectue dans le poste pour les raisons suivantes :

**(résumer brièvement en mettant en lumière
les incohérences les différents éléments de la notation)**

(Pas de formule de politesse)

Signature

Pour plus de renseignements n'hésitez pas à contacter vos élus (es) CGT:

Cadre C

Titulaire :	Raymonde VITALI	TG Dépense	Tél : 03.87.38.69.32
Suppléante :	Fabienne LURION	TG Dépense	Tél : 03.87.38.69.37

Titulaire :	Alexia PADOIN	Trésorerie d'Algrange	Tél : 03.82.84.30.34
Suppléant :	Jean-Marc BRAUNN	Paierie Départementale	Tél : 03.87.65.10.82

Cadre B

Titulaire :	Jean François CHARLIER	TG MOSELLE DI	Tél : 03.87.38.67 36
Suppléant :	Jean-François MEILE	TG CEPL	Tél : 03 87 38 69 15

Syndicat National du Trésor CGT – section MOSELLE

Trésorerie Générale de la Moselle – Case CGT -
1, rue François de Curel BP 41054 57036 METZ CEDEX 01
E-mail : cgt.057@dgfip.finances.gouv.fr
Tél : 03 87 38 68 91 ou 06 32 07 38 34
<http://www.tresor.cgt.fr/57/> ou sur Magellan